

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Ensemble, agissons pour la prévention





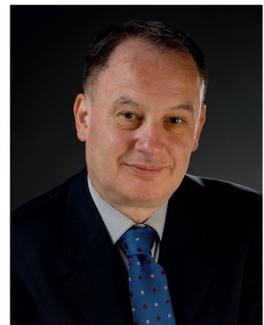
---

# SOMMAIRE

- 5 Édito
- 6 À quoi sert AST67?
- 8 Qui sont nos adhérents ?
- 10 Qui sont nos équipes ?
- 12 La prévention des risques professionnels
- 16 Le suivi individuel de l'état de santé des salariés
- 23 La prévention de la désinsertion professionnelle
- 28 Les outils pour les entreprises
- 30 Zoom sur les projets 2025
- 32 Agir... en solidarité
- 34 Partenariats



*Jean-Claude Schurch*  
*Président d'AST67*



*Jacques de Juvigny*  
*Directeur Général d'AST67*

## MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ADHÉRENTS,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport annuel d'activité pour l'année 2024.

Ce rapport montre à quel point la santé au travail a évolué et nos prestations dans le même temps. En particulier, nos équipes pluridisciplinaires viennent à votre rencontre pour réaliser le repérage des risques professionnels nécessaire à l'évaluation des risques professionnels de votre entreprise par la fiche d'entreprise.

Elles effectuent des actions sur le milieu de travail : études de postes, métrologie, visites de lieux de travail. Elles conseillent, sensibilisent et forment aux risques spécifiques. Elles délivrent des conseils en matière de secours et services d'urgence et forment au secourisme. Ces activités entraînent déjà dans les missions de nos services mais se trouvent valorisées par la loi du 2 août 2021.

Cette loi précise l'offre socle que les services de santé au travail sont tenus de vous apporter en mettant en avant la prévention des risques professionnels, la prévention de la désinsertion professionnelle, à côté de l'activité historique des SPSTI, à savoir le suivi individuel.

En 2024, AST67 s'est adapté à ce nouveau contexte. Le projet de service d'AST67 2024-2029 pose les fondations de notre nouvelle organisation et de nos activités prioritaires pour les 5 prochaines années. Il était nécessaire à la demande de renouvellement d'agrément du service qui nous a été accordé en février 2025.

C'est l'occasion pour nos équipes de questionner leurs pratiques, de tracer l'ensemble de leurs activités avec un objectif commun : la prévention dans vos entreprises !

L'ensemble des activités exposées dans ce rapport a été réalisé grâce à l'engagement et au professionnalisme de l'ensemble de nos collaborateurs : vous pouvez compter sur eux !

**BONNE LECTURE !**



# À QUOI SERT AST67 ?



# UNE OFFRE DE SERVICES COMPLÈTE

AST67 a pour mission de préserver la santé des acteurs de l'entreprise et les aider à faire de la prévention, un facteur clé de performance globale. Pour ce faire, chaque entreprise adhérente bénéficie d'une offre complète de services : un panel de prestations et de conseils de professionnels inclus dans sa cotisation annuelle, qui répondent aux besoins des entreprises, en termes de réglementation et de prévention.

Notre offre permet d'initier une culture de prévention des risques professionnels et d'accompagner les entreprises dans sa mise en place.

**Cette offre est déclinée en trois axes :**

## LE SUIVI INDIVIDUEL DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel par un professionnel de santé. Différents rendez-vous existent : dès l'embauche et jusqu'à la fin de carrière.

## LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Du repérage des risques et leur évaluation à la mise en place d'interventions en milieu de travail et de sensibilisations, le chef d'entreprise et ses équipes sont accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions pour mener une démarche de prévention dans l'entreprise.

## LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Une cellule est dédiée au maintien en emploi et à la prévention de la désinsertion professionnelle. L'objectif est de repérer le plus en amont possible le risque de désinsertion professionnelle et de maintenir dans l'emploi le salarié ou favoriser son retour à l'emploi.

**Nos équipes, composées de professionnels de la prévention, interviennent au sein de l'entreprise pour :**

- conseiller et accompagner les entreprises dans la résolution des problématiques santé-travail
- mettre en place des solutions préventives grâce à des solutions pratiques et un suivi de proximité
- vous permettre d'obtenir des bénéfices concrets et mesurables.

**Une offre complémentaire est en cours d'élaboration.**

Une offre spécifique de services en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel et de prévention de la désinsertion professionnelle destinées aux travailleurs indépendants est en cours d'élaboration.

**NOUS SOMMES LES PREMIERS CONSEILLERS  
DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES**

---

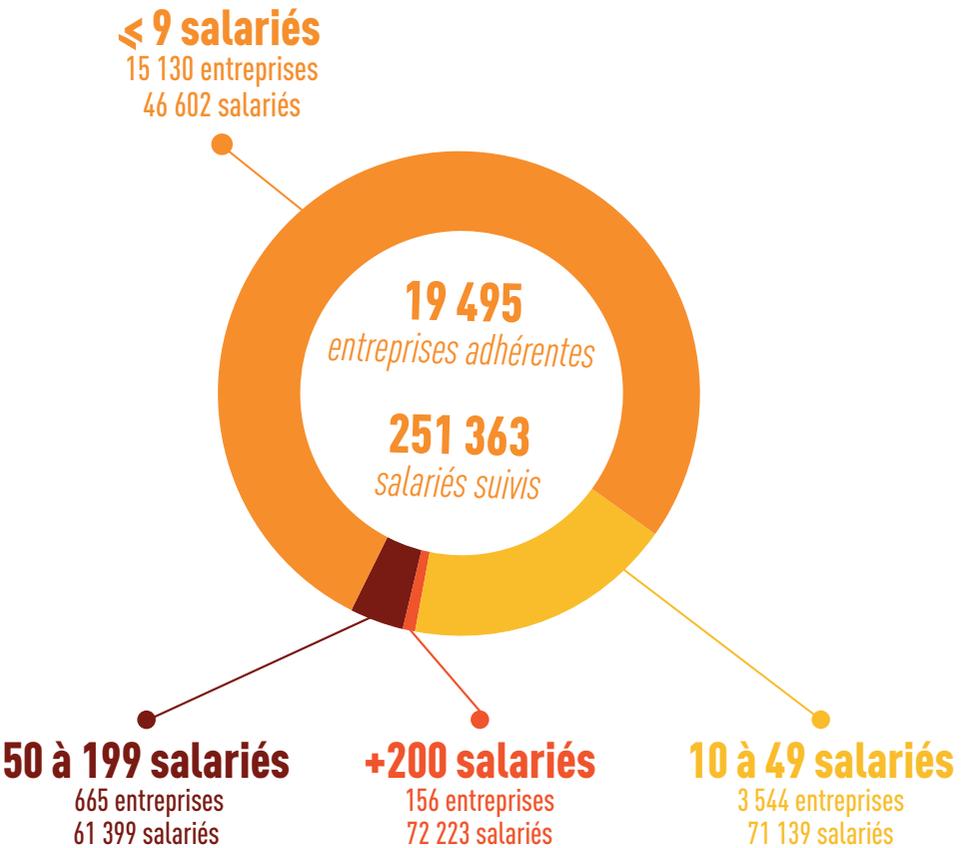
# QUI SONT NOS ADHÉRENTS ?



# CARTOGRAPHIE DES ADHÉRENTS

Toute entreprise, dès l'embauche de son premier salarié, doit adhérer à un service de santé au travail ; quelque soit sa taille et son secteur d'activité.

AST67 tient à apporter la même attention et la même considération à tous nos adhérents et à tous leurs salariés.



---

## QUI SONT NOS ÉQUIPES ?

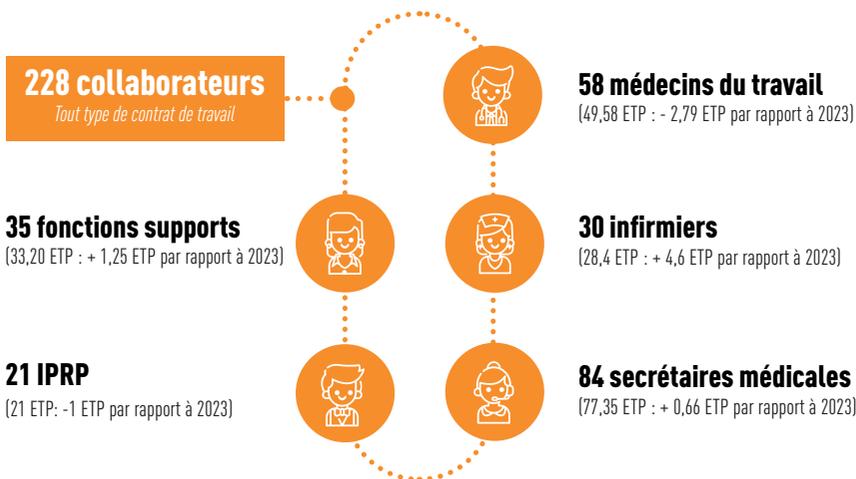


# DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

AST67 est organisé en équipes pluridisciplinaires pour apporter conseils et accompagnement aux entreprises et à leurs salariés. Chaque professionnel, dans son domaine d'expertise, œuvre pour préserver la santé des salariés tout au long de leur carrière professionnelle.

Ainsi, médecins, infirmiers, assistants, préventeurs, ergonomes, psychologues et formateur sont autant d'acteurs coutumiers du monde de l'entreprise et de ses particularités.

En 2024, AST67 a recruté de nombreux infirmiers (+4,6 ETP en 1 an) que nous avons formé aux risques des entreprises et à l'activité infirmière en santé au travail. Ces professionnels, en formation, deviennent efficaces au terme de 6 mois d'immersion en entreprise, au contact des risques professionnels et des conseils spécifiques à chacun d'entre eux. Malgré tout, nous constatons un turn-over conséquent sur certains secteurs géographiques pour lesquels nous tentons de trouver des solutions organisationnelles. Le secteur du Nord du Bas-Rhin reste un secteur sous tension.



Notre organisation est en **constante réflexion et évolution pour nous permettre de répondre aux besoins des entreprises et des salariés**. Aujourd'hui, la ressource infirmière augmente par médecin grâce à la possibilité de délégation de certaines visites.

# LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



# NOS ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

AST67 peut compter sur ses professionnels de la prévention qui jouent leur rôle en permanence et en tout lieu pour mener des actions de prévention et de conseils : en entreprise, dans les ateliers, en CSE, en étude de poste, en sessions de sensibilisations, en serious game, en conférence...

**En 2024, 5 800 entreprises** ont bénéficié d'une action de prévention en entreprise : étude de poste, sensibilisation, fiche d'entreprise, accompagnement au document unique, métrologie, participation au CSE...

**Peu importe le format, l'objectif est le même et la prévention notre maître mot !**

*Près de 11 600 actions en milieu  
du travail ont été réalisées*

*et notamment :*



**2900**

analyses  
et études de poste



**2300**

actions liées aux  
fiches d'entreprise



**385**

participations  
à des CSE

## FOCUS FICHE D'ENTREPRISE

En 2023, en France, **près de 29% des entreprises de moins de 4 ans bénéficient d'une fiche d'entreprise** (source : rapport DGT 2023 sur l'activité des services de santé au travail, publié en février 2025). Loin de l'objectif réglementaire des 100%... certes. Pour nous rapprocher progressivement de cet objectif, nous proposons à nos adhérents d'utiliser l'outil en ligne *Mon diagnostic de prévention*. Rapidement, l'entreprise établit un état des lieux de ses risques et commence une ébauche de son document unique : intérêt bien compris des 2 parties prenantes !

Grâce à l'utilisation de l'outil *Mon diagnostic de prévention*, la réalisation des fiches d'entreprise a été multiplié par deux. Nos collaborateurs sont formés à l'utilisation et l'exploitation des données, ce qui facilite le travail.

Par ailleurs, les fiches d'entreprises des grandes entreprises ont toujours été mises à jour au fil de l'eau, donc le nombre de salariés couverts est conséquent.

Aujourd'hui, **la réglementation demande la réalisation d'une fiche d'entreprise pour tous les établissements, et sa mise à jour tous les 4 ans.** Notre organisation s'adapte en permanence pour répondre à cette exigence. Il est à prévoir le déploiement des ressources dédiées à cette activité.

*Nous sommes les seuls à allier la  
connaissance de l'entreprise et l'état de  
santé des salariés. C'est notre valeur ajoutée !*

# NOS PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

## Quelle est la spécificité des psychologues du travail qui exercent dans les services de santé au travail ?

Mis à part la convention collective, il n'existe pas réellement de cadre général entre SPSTI délimitant précisément les activités des psychologues du travail. Selon le SPSTI, leurs spécificités peuvent donc varier. À l'AST67, nous nous concentrons sur des actions de prévention primaire et collectives (conseil, évaluation des facteurs de RPS, accompagnement méthodologique, sensibilisation, anticipation du changement...).

Lorsqu'une demande concerne une cellule de soutien psychologique (ex. accident du travail, plan de sauvegarde de l'emploi), nous réorientons vers des professionnels spécialisés. Dans d'autres SPSTI, les psychologues sont davantage ancrés dans de l'accompagnement individuel et assurent ce type de mission. Aujourd'hui, nous identifions des besoins importants sur ces deux versants de la prévention, ce qui doit nous amener à nous questionner sur les prestations que nous souhaitons proposer à nos adhérents.

## Dans quel type de cas de figure intervenez-vous en entreprise ?

Nous intervenons dans des situations très diverses : parfois dégradées, avec un fort taux d'absentéisme et/ou de turnover, ou un dialogue social complexe. Notre intervention aura alors pour objectif de comprendre et d'identifier ce qui, dans l'organisation du travail, dans l'activité et les tâches réalisées pourrait expliquer la souffrance des salariés.

Nous intervenons aussi dans des contextes plus sereins, pour agir en prévention en identifiant les facteurs pouvant générer des risques psychosociaux pour anticiper (et donc éviter) de futures difficultés.

## Avez-vous constaté une évolution des demandes des entreprises depuis 3-4 ans ?

Oui, tout à fait. **Nous avons constaté une hausse importante des demandes : sur les deux dernières années, elles ont augmenté de 178%**, c'est pourquoi il est apparu nécessaire de renforcer notre équipe.

Depuis 2023/2024, nous sommes aussi davantage sollicitées pour des problématiques de violences internes : harcèlement moral et sexuel, agissements sexistes, discrimination (notamment des faits de racisme). Dans ce cadre, nous conseillons et accompagnons méthodologiquement les dirigeants, RH et CSE. Par ailleurs, de plus en plus de petites entreprises (<10 et <50 salariés) nous sollicitent également depuis un an.

## Animez-vous des formations/sensibilisations pour les chefs d'entreprise ou les managers ?

À travers nos échanges avec les dirigeants et les RRH nous sommes amenées à faire de la sensibilisation au quotidien, cette étape est un prérequis pour comprendre et agir ensemble à l'amélioration des conditions de travail. Plus globalement, dans nos démarches d'évaluation des RPS, nous sensibilisons également l'ensemble du personnel (direction, salariés, CSE).

De plus, deux fois par an nous organisons un atelier de sensibilisation à destination des dirigeants, RH et représentants du personnel. Cet atelier vise à transmettre aux professionnels une certaine vision et philosophie pour appréhender les RPS mais également de partager les difficultés rencontrées et à échanger sur les stratégies mises en place pour identifier la souffrance des salariés et agir sur les facteurs de RPS, en passant notamment par l'évaluation et l'analyse de ces facteurs.



Cécile Gaubert



Morgane Vonesch

Psychologues en santé au travail

# NOS LIVRES BLANCS PLUS DE 20 000 TÉLÉCHARGEMENTS !

En 2019, nous avons édité notre premier livre blanc sur les risques psycho-sociaux « **Le burn-out, une fatalité ?** ». Avec aujourd'hui **plus de 10 000 téléchargements**, il nous est apparu évident de poursuivre l'aventure en abordant d'autres sujets :

- les troubles musculo-squelettiques,
- le cancer et les risques chimiques,
- l'alimentation santé et travail.
- la communication au sein de votre entreprise

**En 2024, nous avons travaillé sur un nouveau livre blanc intitulé « Maintien en emploi, mode d'emploi ».** Dans un monde du travail en mutation, le risque de désinsertion professionnelle est un défi majeur pour salariés et entreprises. Préserver la santé, prévenir l'inaptitude et accompagner les transitions sont essentiels pour un maintien en emploi durable. Cette démarche, au-delà d'une obligation légale, permet de protéger les compétences et limiter les absences. Ce livre blanc explore les actions de prévention et présente les acteurs clés engagés dans cette mission.

**La sortie de ce livre est prévue pour début 2025 !** Ne nous arrêtons pas en si bon chemin ! La santé mentale étant la grande cause nationale de 2025, nous travaillons d'ores et déjà sur un livre blanc dédié aux risques psychosociaux...



**POUR LES TÉLÉCHARGER  
GRATUITEMENT,  
C'EST PAR ICI :**



**Sortie 2025 !**



# LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS



# LES VISITES DE SUIVI INDIVIDUEL

Les salariés bénéficient d'un suivi médical par un professionnel de santé selon leurs expositions professionnelles, leur état de santé et la nature de la catégorie déclarée par l'employeur. La périodicité est définie suivant les critères réglementaires et adaptée par le médecin du travail.

Les documents issus des visites peuvent être des avis d'aptitude ou des attestations de suivi, selon la typologie des visites, ainsi que les préconisations d'aménagement de poste dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle, voire de l'inaptitude.



**11.5%** des rendez-vous n'ont pas été suivis d'une consultation  
*(-0.5% par rapport à 2023)*

# TYPES DE VISITES MÉDICALES



Dès leur embauche et tout au long de leur carrière, les salariés bénéficient de visites médicales ou d'entretiens infirmiers pour suivre leur santé.

Pour coller au plus près de la réalité de chaque salarié, la périodicité de ce suivi individuel est définie par le médecin du travail en fonction de l'exposition aux risques professionnels au poste de travail, ainsi que de l'état de santé et de l'âge du salarié.



**Le suivi individuel revêt 2 formes** : simple (SI) ou renforcé (SIR) pour tenir compte de situations spécifiques comme la grossesse, l'invalidité ou de risques particuliers comme l'exposition au plomb ou aux rayonnements ionisants. La périodicité du suivi est alors appréciée par le médecin du travail.

## VISITE D'EMBAUCHE

Lors de l'embauche d'un salarié, un professionnel de santé s'assure que le poste qu'il prend ne va pas porter atteinte à sa santé.

Le salarié est informé des risques auxquels l'expose son poste de travail et sensibilisé aux moyens de prévention à mettre en œuvre.

Le suivi médical nécessaire, variable selon les risques au poste de travail et la santé du salarié, est alors mis en place.

**Les infirmiers en santé au travail réalisent 42.7% des visites d'embauche, qui lui sont déléguables par le médecin du travail.**

## SUIVI PÉRIODIQUE

Tout au long de sa carrière et selon une fréquence qui diffère en fonction des risques auxquels l'expose son poste de travail ou sa santé individuelle, le salarié est suivi par un professionnel de santé pour faire le point sur l'évolution de son état de santé.

Ces rendez-vous doivent être demandés, par chaque salarié, par l'employeur depuis son espace adhérents.

## VISITE À LA DEMANDE

En cas de situation difficile et à tout moment, le salarié ou son employeur peuvent solliciter une visite auprès du médecin du travail.

S'il en fait la demande, l'employeur doit la motiver auprès du médecin et informer le salarié de son objet.

Le salarié peut demander une visite en dehors de ses heures de travail, sans nécessité d'en informer son employeur.

## VISITE DE PRÉ-REPRISE

Pour anticiper au mieux les conditions qui faciliteront un retour au poste ou un éventuel reclassement du salarié, pour favoriser le maintien en emploi et éviter la désinsertion professionnelle, pour préconiser le plus tôt possible les aménagements de poste, un reclassement ou des formations... la visite de pré-reprise est un préalable souvent indispensable à la visite de reprise.

Cette visite est possible dès que l'arrêt est supérieur à 30 jours. Cette visite peut être à l'initiative du travailleur, du médecin conseil de l'assurance maladie ou du médecin traitant.

## RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Les arrêts de travail prolongés nécessitent de préparer au mieux le retour du salarié (ou son éventuel reclassement), un rendez-vous de liaison peut-être mis en place par l'employeur.

Son principe : informer des mesures d'accompagnement mobilisables et préparer le retour du salarié dans l'entreprise ou son éventuel reclassement.

Facultatif, le rendez-vous de liaison est organisé à l'initiative de l'employeur ou du salarié, et toujours avec l'accord des deux parties.

## VISITE DE REPRISE

Après un arrêt de travail, une visite de reprise est programmée par l'employeur pour faire le point sur la situation du salarié et sa capacité à reprendre son poste de travail sans risque pour sa santé. Des préconisations d'adaptation du poste ou de reclassement peuvent être formulées si nécessaire.

**Employeurs, prenez vos rendez-vous depuis l'espace adhérents :**



**Le suivi des salariés SIR demande davantage de mobilisation du médecin du travail.** Le taux SIR est plus élevé dans les zones industrielles qu'en centre ville. Par exemple, en Alsace-Bossue / Pays de Hanau, 36,7 % des salariés sont déclarés en SIR, tandis que le centre-ville de Strasbourg n'en compte que 13,8 %. Dans certaines industries, le taux de SIR peut avoisiner 70 % des salariés.



# TYPES DE VISITES MÉDICALES

## VISITE DE MI-CARRIÈRE

Arrivé à mi-carrière, autour de 45 ans, le salarié bénéficie - à la demande de l'employeur ou à sa demande - d'un temps d'échange personnalisé avec un professionnel de santé au travail pour faire le point sur son état de santé et son exposition à des risques professionnels. Ce rendez-vous est important. Il permet de favoriser la poursuite de sa carrière professionnelle ou de repérer les risques de désinsertion professionnelle. Cette visite doit être demandée par l'employeur depuis l'espace adhérents.

Pour en savoir plus



## VISITE DE FIN D'EXPOSITION

À l'occasion d'un changement de poste, d'un changement d'entreprise ou d'un départ à la retraite mettant fin à une période de travail caractérisée par des expositions à des risques particuliers pouvant avoir des conséquences immédiates ou futures sur sa santé, le salarié est orienté par l'employeur vers le médecin du travail. Ce dernier peut décider la mise en place d'un suivi médical adapté si besoin.

# EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé, les professionnels de santé au travail ont réalisé **198 063 examens complémentaires dans nos centres médicaux** (tests de la vision, de l'audition, etc.) et prescrit **1 836 examens effectués auprès de prestataires externes** (laboratoires, radiologie, etc.).

Par ailleurs, **15 973 salariés ont été orientés vers des structures spécialisées** (MDPH, médecins spécialistes, etc.).





## SUIVI DES INTÉRIMAIRES

La nature même de l'activité professionnelle des salariés intérimaires (contrat court, changement fréquent d'entreprise, changement de poste...) fait que le suivi de leur état de santé est soumis à de nombreuses dispositions particulières, notamment quant aux modalités de réalisation de ces visites.

Tout d'abord, afin d'éviter aux salariés intérimaires de multiplier les visites : les visites d'information et de prévention (VIP) et les examens médicaux d'aptitude réalisés au bénéfice du travailleur intérimaire peuvent être effectués en une seule fois pour 3 emplois différents.



**11 032 Intérimaires suivis**

*(Chiffre stable par rapport à 2023)*

## CONDITIONS DE DÉROGATION

La réglementation prévoit des cas de dispenses de nouvelles visites d'embauche.

**La dérogation est possible dans les cas ci-dessous :**

- VIP depuis moins de 5 ans pour le travailleur SI
- VIP depuis moins de 3 ans pour le salarié SIA
- EMA depuis moins de 2 ans pour le salarié SIR ou VIP/EMA TT
  - Si le travailleur est appelé à occuper un emploi identique présentant des risques d'exposition équivalents
  - Si le professionnel de santé est en possession de la dernière attestation de suivi ou du dernier avis d'aptitude
  - Si aucune mesure formulée au titre de l'article L.4624-3 (AP) ou aucun avis d'inaptitude rendu en application de l'article L.4624-4 n'a été émis au cours des 5 dernières années ou, pour le travailleur mentionné à l'article R.4624-17, au cours des 3 dernières années.

# INTERVIEW DU D<sup>R</sup> PERSINARU

## LE SUIVI DES SALARIÉS, UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

**Comment qualifieriez-vous cette année 2024, de votre point de vue de médecin du travail ?**

L'année 2024 a été particulièrement chargée avec une forte demande des entreprises, notamment en ce qui concerne le suivi individuel.

De ce fait, malgré notre engagement et le travail accompli par l'équipe, nous sommes constamment sous pression avec des emplois du temps chargés et un manque de temps pour le terrain. Nous aspirons à étoffer notre équipe afin d'accroître notre présence dans les entreprises.

**À quelles évolutions êtes-vous confrontée dans votre pratique depuis notamment la crise de la Covid-19, il y a maintenant 4-5 ans ?**

L'évolution majeure est l'augmentation du nombre d'entreprises suivies (**4 500 salariés en 2022, 6 000 en 2024**). Il s'agit d'une progression qui entraîne une modification de la charge de travail, particulièrement en ce qui concerne les situations difficiles à gérer. Le nombre de cas de maintien en emploi a quasiment doublé en 2 ans, concernant mon activité par exemple. (190 préconisations d'aménagement de poste en 2022, 347 en 2024) ; le chiffre des inaptitudes a également connu une hausse.

**Les plaintes liées aux risque psycho-sociaux ont aussi augmenté ces dernières années.** Ainsi, je trouve que le suivi individuel des salariés devient de plus en plus complexe pour les médecins du travail.

**Voyez-vous une évolution de la prise de conscience des entreprises dans leur nécessaire engagement en prévention ?**

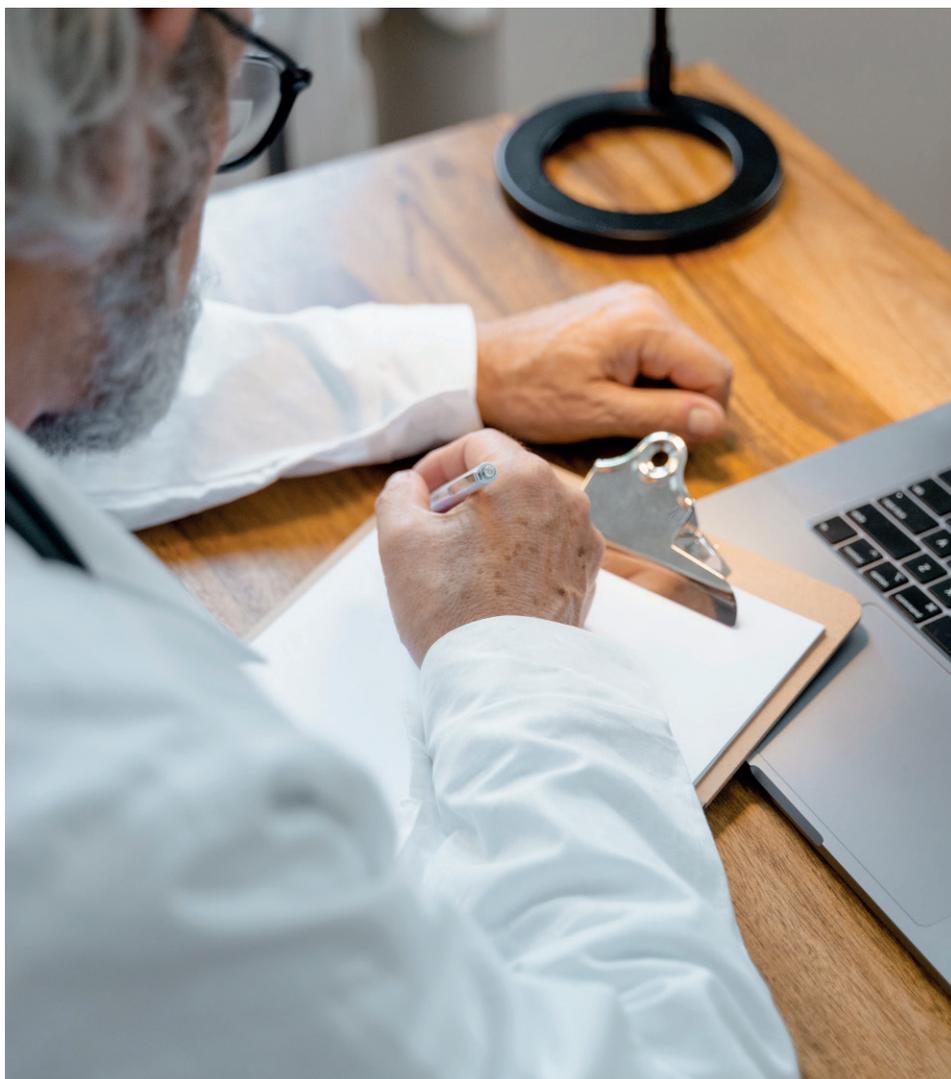
Dans les grandes entreprises, oui. **La responsabilité de l'employeur en termes de sécurité au travail est de plus en plus reconnue et ils manifestent une demande croissante à cet égard.** Dans les petites et très petites entreprises, je n'observe pas encore beaucoup de progrès.

Je constate néanmoins que nous occupons une position importante, puisque la majorité des entreprises que nous avons visitées pour discuter de prévention primaire (en général pour les fiches d'entreprises) apprécient notre présence et les conseils apportés.



**Dr Dana Persinaru**  
Médecin du travail au centre d'Obrenai

# LA PRÉVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE



# LA PRÉVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE

AST67 dispose d'une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle. Pluridisciplinaire, elle accompagne des situations complexes en concertation avec le médecin du travail, le salarié, l'entreprise, les professionnels de santé et les différents partenaires du maintien dans l'emploi.

Au fait des derniers dispositifs de maintien en emploi et en étroite collaboration avec les acteurs locaux, cette cellule a suivi cette année près de 60 dossiers : aménagements de poste, accompagnement social, accompagnement par un psychologue, orientation vers un prestataire externe.

**Il est primordial de repérer le plus précocement possible les signaux faibles de désinsertion pour agir au plus vite.** Pour cela, les visites de pré-reprise, les rendez-vous de liaison, les visites à la demande... font partie des outils à déployer par le salarié, l'entreprise ou le médecin du travail.

## UN LIVRE BLANC DÉDIÉ AU MAINTIEN EN EMPLOI



## QUE DISENT LES CHIFFRES ?



En 2024,  
1 528 inaptitudes  
ont été déclarées.

Dans un monde du travail en constante évolution, le risque de désinsertion professionnelle est une réalité à laquelle les salariés et les entreprises doivent faire face. Préserver la santé au travail, prévenir l'inaptitude et accompagner les transitions sont autant de défis essentiels pour assurer un maintien en emploi durable.

Au-delà d'une obligation légale, cette démarche s'inscrit dans une véritable stratégie de prévention globale. Pour les salariés, il s'agit de conserver leur place et leur épanouissement professionnel. Pour les entreprises, il est question de préserver les compétences, d'anticiper les absences prolongées et de limiter les coûts liés à l'inaptitude.

Ce livre blanc explore les mécanismes du maintien en emploi, détaille les actions de prévention, explique les acteurs clés : entreprises, salariés, services de santé au travail et partenaires institutionnels.



# TABLEAUX DES INDICATEURS D'ACTIVITÉ

	Nombre	Nombre d'adhérents différents
<b>Inaptitude</b>		
Nombre de salariés déclarés inapte au poste	1 528	1 085
Avec dispense de reclassement	937	641
Dont nombre d'inaptitudes après visite de reprise	591	444
<b>Dispositifs PDP</b>		
Nombre de salariés ayant fait l'objet d'une demande d'aménagement du poste	14 536	2 893
Nombre d'essais encadrés	13	11
Nombre de conventions de rééducation professionnelle	1	1
Nombre de rendez-vous de liaison auxquels le médecin du travail a participé	13	10
<b>Accompagnement du salarié</b>		
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un accompagnement par une assistante sociale	316	316
Nombre de salariés ayant bénéficié d'un accompagnement par la psychologue de la cellule maintien en emploi	17	17
Nombre d'orientations vers un partenaire externe	744	744
<b>Nombre de salariés suivis par la cellule PDP</b>	<b>57</b>	<b>57</b>
	<b>18 753</b>	<b>6 219</b>

Nombre de salariés orientés vers...	Nombre de salariés
Assistante sociale	316
Cap emploi (ex : SAMETH)	193
Cellule interne PDP	57
Essai encadré	13
Maison départementale des personnes handicapées	528
Prévention de la désinsertion professionnelle	27
<b>Total général</b>	<b>1 134</b>

# INTERVIEW DU D<sup>R</sup> WEBER

## LE MAINTIEN EN EMPLOI

## UNE PRISE DE CONSCIENCE À DEVELOPPER

**Le maintien en emploi est une préoccupation constante des professionnels de santé au travail. Quelles évolutions constatez-vous depuis ces dernières années ?**

Tout d'abord, il faut démystifier une idée reçue, à savoir que « on fait de plus en plus d'inaptitudes ». Les chiffres montrent que leur nombre reste à peu près constant d'une année sur l'autre. Les médecins en prononcent davantage individuellement, mais cela est dû à l'augmentation du nombre de salariés suivis.

**Concernant le maintien en emploi, on observe plusieurs évolutions :**

- On commence à percevoir les effets du recul de l'âge de départ en retraite : il n'y a quasiment plus de départs anticipés et de moins en moins de personnes qui peuvent partir avant 62 ans. Cela entraîne des difficultés croissantes de maintien en emploi pour les salariés de plus de 55 ans.
- La part croissante des risques psychosociaux dans nos consultations.
- L'augmentation des visites de pré-reprise, en raison d'une meilleure connaissance de ces dispositifs par tous les partenaires (médecins généralistes et spécialistes, assurance maladie, employeurs, etc.).

**Selon vous, quelle est la démarche idéale à envisager en entreprise pour prévenir la désinsertion professionnelle de ses salariés ?**

Je recommande vivement à tous de dévorer notre tout nouveau (et absolument excellent) Livre Blanc intitulé "Maintien en emploi, mode d'emploi", que nous avons publié. **Il est disponible en téléchargement sur notre site Internet**, et j'ai à cœur qu'il devienne votre prochain incontournable !

La prévention de la désinsertion professionnelle commence par l'amélioration des conditions de travail. Ensuite, lorsqu'une situation individuelle se présente, de nombreuses solutions peuvent être mises en place. Le médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire sont là pour aider à coordonner les autres acteurs du maintien autour du binôme salarié-employeur.

**Depuis 2021, un certain nombre de dispositifs visent à garder du lien entre le salarié en arrêt de travail et l'entreprise, comme le rendez-vous de liaison. Est-ce que les entreprises et les salariés se sont emparés de ces outils ? Sont-ils suffisamment portés à la connaissance de tous ?**

Le rendez-vous de liaison reste encore méconnu des employeurs. Nous avons mené une enquête dans le cadre du PRST4 (Plan Régional Santé Travail), avec plus de 2500 réponses d'employeurs du Grand Est, et 67% d'entre eux ignoraient le rendez-vous de liaison, ce qui prouve qu'il est encore nécessaire de diffuser l'information sur ce sujet.

Les salariés, dans certains cas, sont méfiants vis-à-vis de ce dispositif, qu'ils considèrent comme une intrusion. Il est important que les employeurs s'en saisissent comme d'une occasion de réfléchir ensemble sur les possibilités de reprise et d'aménagement du poste de travail et le présentent comme tel lorsqu'ils le proposent.

Il faut donc poursuivre les efforts de pédagogie sur cette thématique. Si le rendez-vous de liaison est utilisé à bon escient, il peut être un excellent outil pour maintenir le lien entre l'entreprise et un salarié en arrêt de travail.



**Dr Michèle Weber**  
Médecin du travail à Strasbourg

# LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) restent le risque responsable de la grande majorité des maladies professionnelles déclarées par le médecin du travail. Des actions de prévention des TMS sont menées en permanence par nos équipes.

Nos ergonomes œuvrent pour intégrer la prévention le plus en amont possible, que ce soit dans l'aménagement des locaux ou la création d'une chaîne de production par exemple.

## GUIDE PRATIQUE : TRAVAIL SUR ÉCRAN

Optimisez votre posture, ajustez votre assise et améliorez votre environnement pour éviter fatigue et douleurs. Adoptez les bonnes habitudes !



## GUIDE PRATIQUE : EXERCICES D'ÉTIREMENT

Protégez dos, cou et épaules avec des exercices simples d'étirement. Découvrez notre plaquette et adoptez les bons réflexes dès aujourd'hui !



## GUIDE PRATIQUE TÉLÉTRAVAIL

Optimisez votre posture en télétravail ! Découvrez des solutions pour aménager votre espace et éviter les douleurs.



## LES LOMBALGIES

Stop aux idées reçues sur le mal de dos ! Découvrez la vérité : le dos n'est pas fragile, le repos prolongé n'aide pas, et oui, vous pouvez prévenir la douleur !



## EXERCICES POUR PRÉPARER LES ÉPAULES

Prévenez douleurs et tensions grâce à des exercices adaptés, que vous ayez un travail sédentaire ou physique. Renforcez vos épaules !



## TOUS NOS DOCUMENTS DE PRÉVENTION

Retrouvez nos fiches pratiques, plaquettes et guides ! Accédez facilement à nos documents classés par type, secteur d'activité ou thématique.



---

# LES OUTILS POUR LES ENTREPRISES



# LES OUTILS À DISPOSITION DES ADHÉRENTS

Depuis plusieurs années, AST67 a fait le choix de l'innovation pour faciliter ses liens avec les entreprises, proposer des outils facilitateurs de prévention, garder le contact avec les entreprises et les salariés.

**Voici quelques exemples d'outils à disposition des adhérents :**

**L' incontournable Espace adhérents. Disponible à cette adresse : <https://adherents.ast67.org/> (à garder dans vos favoris), il vous permet de :**

- déclarer tous vos salariés et les risques auxquels ils sont exposés
- de prendre vos rendez-vous en ligne auprès de votre équipe au centre médical
- d'avoir accès aux fiches d'aptitude et aux attestations de suivi de vos salariés
- de retrouver vos factures
- de retrouver l'outil *Mon Diagnostic de Prévention* (MDP)...

**Le non moins incontournable site internet. Disponible à cette adresse [www.ast67.org](http://www.ast67.org) (en favoris également), il vous permet de :**

- retrouver toutes nos nouveautés et actualités
- télécharger nos conseils en prévention : fiches par risque, fiches par métier, guides et livres blancs thématiques...
- retrouver l'agenda de tous nos ateliers ouverts à l'année
- découvrir notre offre de services...



**LinkedIn** est un incontournable de l'environnement numérique pour se tenir informé. Pensez à vous abonner à la page AST67 pour suivre nos actualités en avant-première. Avec ses +4700 abonnés, la communauté partage des informations en santé au travail intéressantes : actualités réglementaires, publications...

La **lettre d'information** est également un outil de communication rapide à lire et efficace. Si vous ne la recevez pas encore, il n'est pas trop tard pour vous inscrire par ici : <https://www.ast67.org/actualite/ast67-le-mag/>

---

# ZOOM SUR LES PROJETS 2025



# ZOOM

## sur quelques moments phares de 2025

### LA DÉMARCHÉ QUALITÉ

2025 sera l'année de la mise en œuvre d'une démarche qualité en vue de notre certification. Cette démarche nous permettra d'optimiser nos services auprès des salariés et des entreprises. L'engagement de nos équipes est un incontournable pour mener à bien ce projet qui implique tous nos professionnels. De nouveaux outils seront déployés et nous travaillerons sur des protocoles et des procédures de travail communs.

### UN LIVRE BLANC MAINTIEN EN EMPLOI

Un livre blanc sur le maintien en emploi sera publié en février. (Ce rapport étant rédigé en mars 2025, nous pouvons vous annoncer que son téléchargement est déjà possible par ici : [https://www.ast67.org/livres\\_blancs/maintien-en-emploi/](https://www.ast67.org/livres_blancs/maintien-en-emploi/)). Le maintien en emploi est une thématique phare de notre engagement en prévention. Découvrez dans cette publication des stratégies efficaces pour anticiper et prévenir l'inaptitude au travail.

### DE NOUVEAUX ATELIERS

De nouveaux ateliers viendront s'ajouter aux nombreux ateliers existants : référents santé et sécurité, activité physique, Escape game sur la démarche de prévention, sommeil et nutrition... Consultez régulièrement notre agenda : <https://www.ast67.org/actualite/agenda/>. La participation financière à ces ateliers est déjà incluse de votre cotisation annuelle.

### OFFRE DE SERVICES ET COMPLÉMENTAIRE

Nous clarifierons également notre offre de services ainsi que les offres complémentaires et spécifiques.

### LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale sera la grande cause nationale de l'année 2025. L'occasion, s'il en fallait une, de proposer une publication et un événement en lien avec la santé au travail. Comment prendre rendez-vous pour les visites ? Quelle stratégie adopter ? Comment AST67 peut vous aider ?

### UN NOUVEAU CENTRE MÉDICAL À BRUMATH

Un nouveau centre médical sortira de terre à Brumath pour mieux vous accueillir et permettre à nos équipes de travailler en pluridisciplinarité. La proximité de nos centres avec les entreprises reste une préoccupation constante.





# AGIR... EN SOLIDARITÉ



## PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION KODIKO

L'association Kodiko s'engage dans l'accompagnement vers l'emploi des réfugiés et des personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire. Son action se concentre sur la mise en relation avec le milieu professionnel, leur permettant ainsi de s'acclimater aux normes culturelles et aux codes du monde du travail.

AST67 soutient Kodiko en mettant gracieusement ses locaux à disposition pour des séances de job dating ou des cours de français.

Cette initiative témoigne de notre volonté d'encourager l'inclusion sociale et professionnelle des personnes réfugiées, en facilitant leur accès au marché du travail.



## UN TOIT POUR LES ABEILLES

Plus de 30% des colonies d'abeilles disparaissent chaque année, autant dire que notre engagement est crucial, aussi minime soit-il. Grâce à notre soutien, Thierry Colin, apiculteur à Wintershouse en Alsace, veille sur 24 ruches. Cet effort collectif offre un refuge aux abeilles, favorisant ainsi leur développement et leur contribution essentielle à l'écosystème.

Nous sommes fiers de préserver ce partenariat pour l'environnement !



## ENSEMBLE AU CAMBODGE !

Pour la 4<sup>ème</sup> année, nous soutenons l'association Unis Vers le Sport.

Une invitation à voyager différemment, solidairement, en aidant la population cambodgienne et un moyen fort de souder nos équipes. En 2025, 6 collaborateurs partiront pour mener à bien un chantier de rénovation. Un coup de peinture dans une école, du matériel scolaire plein les valises et des sourires à profusion.





# PARTENARIATS



# AGIR EN PARTENARIAT

---

Depuis de nombreuses années, AST67 travaille en partenariat avec de nombreuses structures aux profils variés, qu'elles soient institutionnelles, associatives, de branches professionnelles... depuis la prévention des risques professionnels jusqu'au maintien dans l'emploi. Parmi elles :



Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités (DREETS)



# UNE SEULE ADRESSE À RETENIR **AST67.ORG** ET UN NUMÉRO : **03 88 94 95 00**

## DÉCOUVREZ :



Notre offre de services  
complète et détaillée.



Votre **espace adhérents**,  
votre outil quotidien.



Des documents utiles  
contenu d'une trousse  
de secours, affichage  
obligatoire, protocoles  
de sécurité, de prévention...



Tous nos **ateliers** ouverts  
aux entreprises adhérentes.



Les livres blancs :  
mal de dos, stress,  
maintien en emploi...



L'**agenda** de  
nos événements  
(petit déjeuner, forum,  
ciné-débat...) dédiés aux  
entreprises adhérentes.

